

## Qu'est ce qu'un COP (Conseiller d'Orientation Psychologue) ?



### 1) DE QUELS PSYCHOLOGUES S'AGIT-IL ?

Depuis la loi de juillet 1985, l'usage professionnel du titre de psychologue est réglementé. Dans l'Education Nationale, seuls les conseillers d'orientation-psychologues et les psychologues scolaires peuvent en faire usage.

Recrutés sur concours après au moins une licence de psychologie, les conseillers stagiaires suivent deux ans de formation à l'université ou au CNAM, sanctionnée par le Diplôme d'Etat de Conseiller d'Orientation-Psychologue (DECOP).

Ces psychologues œuvrent dans un domaine particulier qui est celui de l'éducation, comme leurs homologues exercent dans celui du travail, de la justice, ou de la santé.

Ils sont là pour aider, écouter et conseiller tous les jeunes dès leur entrée dans l'enseignement secondaire, qu'ils aient des difficultés ou non, en fonction de leur histoire scolaire et familiale. Ils accompagnent les jeunes mais ne sont pas thérapeutes.

### 2) OÙ TRAVAILLENT-ILS ?

Les conseillers d'orientation-psychologues sont nommés dans un centre d'information et d'orientation (CIO), et ils "*exercent leur activité sous l'autorité du directeur du centre d'information et d'orientation dont ils relèvent*". Ils interviennent dans les établissements scolaires publics de leur secteur géographique, et répartissent leur temps de travail entre le CIO, ouvert au public, et plusieurs établissements scolaires, mais aussi les universités, ou les tribunaux pour enfants. La charge moyenne, observée actuellement est de 1400 élèves de second degré par conseiller.

### 3) COMMENT EXERCENT-ILS ?

#### A) Dans les établissements scolaires

Les conseillers "*contribuent à l'observation continue des élèves ainsi qu'à la mise en œuvre des conditions de leur réussite scolaire*". Une orientation positive suppose en effet de n'être pas effectuée "*par l'échec*". Déjà une circulaire de 1971, affirmait "*le rôle d'observation continue et d'aide psychopédagogique* », des conseillers d'orientation.

Et ils "*participent à l'élaboration ainsi qu'à la réalisation des projets scolaires, universitaires et professionnels des élèves et des étudiants en formation initiale afin de satisfaire au droit des intéressés au conseil et à l'information sur les enseignements et les professions*".

Les conseillers mettent en œuvre divers types d'intervention dans la perspective de l'élaboration de projets personnels des jeunes.

\* **Entretien psychologique** : de l'entretien d'écoute ou de conseil à l'entretien d'orientation

C'est la spécificité de psychologue, du conseiller que d'aider les élèves à trouver du sens aux activités scolaires, à tisser les liens entre la situation actuelle du jeune, son histoire personnelle et scolaire, et son avenir, notamment en termes professionnels. L'entretien individuel est la technique la plus fréquemment utilisée et c'est ce contact personnalisé qui est le plus demandé par les jeunes et leurs familles.

\* **Bilans:** passation de tests psychologiques en vue d'une orientation vers l'enseignement adapté, et/ou une remotivation scolaire, utilisation de questionnaires d'intérêts, ou de personnalité. Information des jeunes et des familles.

Mais comme tout autre savoir, les connaissances concernant les filières et les professions nécessitent une démarche active qui en permette l'acquisition. Les informations ne pourront être assimilées que si elles concernent véritablement le jeune. L'objectif est donc toujours la personnalisation de l'information, et la prise en compte des données individuelles. L'information fait partie intégrante de la mission d'orientation et, ainsi définie, nécessite des compétences de psychologue.

#### \* **Travail avec les équipes éducatives**

Les conseillers d'orientation-psychologues, exercent un rôle de conseiller des équipes éducatives et participent aux conseils de classe, aux réunions médico sociales, aux réunions de l'équipe de suivie de scolarité, aux commissions d'appel. Leurs interventions s'effectuent **en complémentarité** de celle des enseignants. En collaboration avec les autres membres de l'équipe éducative ils contribuent à la mise en œuvre de projets favorisant la réussite scolaire des élèves.

#### \* **Médiation**

Le conseiller d'orientation-psychologue occupe une place particulière : à la fois **dans** et **hors** de l'institution, il a une fonction consultative, et n'est pas impliqué dans l'évaluation des élèves. Cette position originale lui permet d'être dans une situation de médiation : entre un groupe-classe et une équipe enseignante, par exemple.

## **B) Au centre d'information et d'orientation**

\* **L'accueil du public** est une des missions essentielles du CIO : Les conseillers reçoivent toutes les personnes qui le souhaitent : élèves, étudiants, familles, jeunes déscolarisés, ou adultes en quête de repères sur leur trajectoire de formation. L'accueil requiert de la part des conseillers une grande compétence pour analyser la demande : la recherche d'une adresse par exemple peut cacher une situation compliquée qu'il conviendra de démêler. Peu de consultants formalisent d'emblée leur véritable demande, qui souvent au-delà d'une recherche d'information ponctuelle ou de documentation, exprime le besoin d'écoute, de faire le point.

#### \* **Travail sur l'image de soi**

Pour aider les jeunes à avoir une image positive d'eux-mêmes, les conseillers utilisent des techniques de groupe qui permettent aux élèves de réfléchir sur les représentations de la scolarité et du monde du travail qu'ils ont développées. Nombre de conseillers animent des ateliers d'orientation, des groupes de paroles, visant à l'expression de soi des adolescents. Etude du fonctionnement de l'institution dans le district : les conseillers réalisent des études de cohortes et de flux pour analyser le fonctionnement du processus d'orientation au niveau local. Le CIO peut ainsi jouer son rôle d'observatoire du district.

#### \* **Rencontres avec les partenaires :**

Le CIO est aussi un lieu d'échanges : avec les psychologues scolaires, les structures d'aide aux jeunes, les professeurs principaux, les représentants de parents...